



La lettre de l'AROPA ALSACE N°17

La prudence est de mise....

En cette période estivale, le déconfinement progressif, couplé à une montée en puissance de la vaccination, fait souffler comme un vent de liberté, même si la prudence reste de mise (masque, gel, distanciation...).

Cette pandémie a démontré encore davantage l'importance d'être dans une association de retraités. L'isolement n'est forcément pas de bon augure et aura des conséquences sur les retraités peut-être, et à l'avenir certainement...

Par une économie bouleversée, une dette publique de 122 % du P.I.B. (près de 40 000 euros par français), un déficit de 17 milliards de l'assurance chômage et le déficit de l'URSSAF et celui de la SECU avec 40 milliards, les comptes des régimes ARRCO et AGIRC seront fortement dégradés fin 2021.

Le gel des retraites complémentaires n'est pas exclu non plus, si ce n'est une hausse de la C.S.G.

Restons éveillés et vigilants, car les retraités seront sans doute en première ligne s'il faut mettre la main à la poche...

Mais notre association continue de travailler :

. Date des A.G. exercices 2019 et 2020 : le mardi 5 octobre 2021 en présentiel, mais aussi possibilité de vote par procuration

. Sortie conviviale à KIRRWILLER le 20 octobre 2021, pour marquer le 10^{ème} anniversaire de la création de l'AROPA

. Réflexions et discussions avancées avec la MSA d'Alsace et MUTUALIA (voir les fiches spécifiques pour joindre ces partenaires)

Nous sommes toujours et resterons toujours mobilisés et motivés.

Cette lettre sera imprimée sur papier, de même que celle du mois de décembre, de manière à avoir en permanence sous la main toutes les informations de nos partenaires.

. Avec cette pandémie nos effectifs n'ont progressé que légèrement, mais nous comptons toujours sur vous pour parler de notre association autour de vous.

L'objectif permanent reste et restera le pouvoir d'achat et la convivialité.

Notre Commission Développement et Partenariat réfléchit aux différentes actions à mettre en place pour accroître la place de l'AROPA dans le paysage alsacien des retraités salariés agricoles et faire bénéficier ses adhérents d'un maximum d'avantages.

L'opération « parrainage » est toujours d'actualité : une nouvelle adhésion et votre cotisation de l'année à venir sera gratuite.

Au regard du nombre de personnes dans le monde agricole arrivant à la retraite, nous devrions connaître une augmentation exponentielle du nombre d'adhérents.

Nous comptons sur vous ! Le gain du pouvoir d'achat pour un couple via l'AROPA sera toujours au-dessus de 1 000 euros.

Nos informations, le bulletin, nos réunions, notre convivialité seront toujours un plus.

Bon été à tous, et au plaisir de vous revoir...

Raymond CLEMENT

LES PRELEVEMENTS SOCIAUX SUR RETRAITES EN 2021

Les prélèvements susceptibles d'être effectués sur les pensions sont les suivantes :

- la Cotisation d'Assurance Maladie du régime de base et du régime local,
- la Contribution Sociale Généralisée (CSG) dont le taux varie en fonction du revenu fiscal de référence,
- la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) au taux de 0,50%,
- la Contribution de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) au taux de 0,30%.

Ces prélèvements dépendent de deux éléments qui figurent sur l'avis d'impôt : le nombre de parts du foyer et le revenu fiscal de référence.

En 2021, les taux des prélèvements n'ont pas été modifiés, mais les seuils de revenu fiscal de référence ont été revalorisés de 0,90%.

Les cotisations Maladie sont, bien entendu, fiscalement déductibles. La CSG l'est seulement pour la part de :

- 4,20% sur le taux de 6,60%
- et 5,90% sur le taux de 8,30%.

La CRDS et la CASA ne sont pas déductibles.

Les tableaux ci-après précisent les modalités d'application de ces prélèvements.

Revenu fiscal de référence	COTISATION MALADIE		CONTRIBUTIONS			
	Régime de base *	Régime local		CSG	CRDS	CASA
		Agricole	Non agricole			
inférieur au seuil 1	0	0	0	0	0	0
entre seuil 1 et seuil 2	0	1,10 %	1,50 %	3,80 %	0,50 %	0
entre seuil 2 et seuil 3	1 %	1,10 %	1,50 %	6,60 %	0,50 %	0,30 %
supérieur au seuil 3	1 %	1,10 %	1,50 %	8,30 %	0,50 %	0,30 %
* sur retraites complémentaires uniquement						

SEUILS DE REVENU FISCAL DE REFERENCE

Seuil	1 part	1,5 part	2 parts	2,5 parts	3 parts
Seuil 1	11 498	14 454	17 500	20 546	23 592
Seuil 2	14 914	18 896	22 878	26 860	30 842
Seuil 3	23 147	29 326	35 505	41 684	47 863

R. YORDEY

FICHE DE BONNES PRATIQUES MUTUALIA
CONTRAT FRANE/MUTUALIA

1) Suivi commercial

Les contacts commerciaux et conseils pour nos adhérents sont :

- Pour le Haut-Rhin : Mme Pascale ARDITO : ardito.pascale@mutualia.fr
Lundi et mercredi à la MSA à Colmar joignable par téléphone au 03.89.80.22.22
Mardi et jeudi à l'agence de Horbourg Wihr, 51 Grand 'rue téléphone 03.89.80.22.22
- Pour le Bas Rhin : Mme Farida FEKRAWI : fekrawi.farida@mutualia.fr
Mardi à vendredi à l'agence à Strasbourg 29 rue des Bouchers téléphone 03.89.80.22.22

IMPORTANT :

Pour modifier votre contrat par exemple passage de la formule 150 à la formule 300, ou si vous demandez à passer d'un autre contrat MUTUALIA vers le contrat FRANE, ceci n'est possible que sur demande à Mutualia avant le 31 octobre de chaque année.

Par contre, vous pouvez bénéficier à tout moment du contrat FRANE dans les cas suivants :

- Vous n'aviez précédemment pas de couverture complémentaire maladie,
- Vous avez démissionné de votre organisme de couverture complémentaire santé (autre que Mutualia) en vue de bénéficier du contrat FRANE (voir les explications dans notre article page 5 de la Lettre n° 16 de décembre 2020),
- votre situation professionnelle change par le passage d'actif à retraité par rupture conventionnelle : vous pouvez bénéficier du contrat FRANE à partir de cette date.

Précisions importantes : L'ensemble des informations citées ci-dessus sont valables également pour le **contrat MUTUALIA/INITIATIV'Retraite (anciennement FNAROPA)**

Merci de prendre en compte ces informations qui ne peuvent qu'améliorer vos relations avec MUTUALIA et l'AROPA ALSACE

2) Suivi « Gestion »

Le Service Relations Adhérents au 03.89.80.22.22 est disponible pour avoir des informations sur les garanties, demander une prise en charge optique, dentaire, hospitalisation, etc... en lien avec l'organisme gestionnaire, la MSA d'Alsace

Par ailleurs, pour les renseignements sur les factures ou devis ainsi que pour les explications sur les remboursements, vous pouvez contacter la plateforme santé de la MSA d'Alsace au 03.89.20.78.37, ou par mail : gpcd.blf@alsace.msa.fr (Attention : indiquer MUTUALIA en objet du mail)

Uniquement pour les affiliés à la MSA, vous pouvez envoyer vos devis, vos factures et autres documents de changement de situation via votre Espace Privé de la MSA.

Pour les factures et devis envoyés par courrier, il faut les adresser à l'adresse indiquée sur votre carte de tiers payant :

Mutualité Sociale Agricole
A l'attention de la GPCD ALSACE
9 rue de Guebwiller
68023 Colmar Cedex

QUESTIONS SUR LA COVID 19

ATTESTATION DE VACCINATION

Pour apporter la preuve que vous avez été vacciné contre la COVID 19, il vous est possible de télécharger sur votre Smartphone dans l'application « Tousanticovid », dans la section « Mon carnet », la preuve de votre vaccination. Il vous suffit de télécharger le QR code figurant sur l'attestation de vaccination, document qui vous a été remis à la vaccination.

Si vous avez été vacciné avant le 3 mai, votre attestation ne comporte pas ce QR code : vous devez alors demander votre certificat de vaccination par l'intermédiaire de votre caisse d'assurance maladie.

Si vous avez des difficultés à obtenir l'attestation, vous pouvez toujours la demander sous format papier auprès de votre médecin traitant ou votre pharmacien habituel



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

vaccin COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

Attestation de vaccination Covid-19

Cette attestation administrative est compatible avec "Tous anti-Covid", elle est susceptible d'évoluer dans son contenu pour s'ajuster aux normes Européennes.

Nom : DUPONT	Vaccin : Pfizer/BioNTech - COMIRNATY
Prénom : PAUL	Rang de la dernière injection effectuée : 2
Date de naissance : 01/01/1951	Date de dernière injection effectuée : 30/04/2021
	État de Vaccination : Terminé



2D-DQC



Flashez pour ajouter dans Tous AntiCovid

Ce document est personnel et non transférable. Il est délivré en application du décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation aux données qui vous concernent, ainsi que d'un droit d'opposition sur une partie du traitement. Ces droits s'exercent auprès du Directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement en contactant le ou la délégué(e) à la protection des données. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, rendez-vous sur le site d'information ameli.fr (<https://www.ameli.fr/mention-informations-vaccin-covid>) La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1 et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière aux titres des articles L. 162-1-14 du code de la Sécurité Sociale.

LE PASS SANITAIRE

Le Pass Sanitaire consiste à présenter, sous format numérique (via « Mon carnet » de l'application « Tousanticovid ») ou sur papier, une preuve de non contamination Covid, parmi les 3 suivantes ;

- attestation de vaccination
- la preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48 heures pour l'accès aux grands événements, et de 72 heures maximum pour le contrôle sanitaire aux frontières
- le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois

Le Pass sanitaire est exigé pour participer à des événements accueillant plus de 1000 personnes où le brassage du public est plus à risque au plan sanitaire : grandes salles de spectacle, événements sportifs ou culturels, festivals, foires et salons,...

Il n'est pas nécessaire pour les activités relevant de la vie quotidienne : grandes surfaces, services publics ou restaurants et cinémas

Il peut être demandé lors d'un déplacement à l'étranger ou dans les départements d'outre-mer (se renseigner au préalable)

Pour plus d'information, il y a possibilité de consulter le site « service-public.fr »



grand âge et autonomie

(source : la FNAROPA)

Quelques chiffres clés...

Démographie : si nous étions dans le « baby-boom », nous sommes maintenant entrés dans l'aire du « papy-boom ». Plus de 1,5 millions de retraités de plus de 85 ans en 2021 !

L'accompagnement des personnes en situation de dépendance ne cesse d'augmenter. L'isolement s'accroît. 50 % des plus de 75 ans n'ont pas de réseau amical acquis du fait des ruptures familiales (étude de 2019).

Notre pays compte 7 573 EHPAD pour 450 000 places. D'autres modes d'hébergement existent (résidence autonomie, foyers logement, 100 000 places dont la moitié sont obsolètes) et les domiciles service seniors qui se développent (1 000 établissements en 2020).

Le coût de la dépendance s'élève à 34 milliards, dont 2/3 sont financés par la solidarité nationale et 1/3 par les familles et les aidants.

En 10 ans les dépenses de l'assurance maladie ont augmenté de 50 %.

Les aidants : 1 retraité sur 2 est concerné. Il y aurait 3,9 millions d'aidants familiaux. 62 % seraient des femmes et 45 % des actifs.

Un constat partagé :

- La priorité est donnée au domicile (on veut être chez soi, avec du confort et des contacts)
- L'information est jugée trop complexe et difficile d'accès (l'offre de service et les fonctionnements sont trop cloisonnés)
- Les métiers sont trop peu valorisés
- Il y a urgence à anticiper 2030 et les années suivantes



IN MEMORIAM

- BEYER YVES de Colmar le 01/10/2020
- KEIM CHRISTIAN DE Niederhausbergen le 09/06/2021
- SCHMIDT PAUL de Handschuheim le 11/06/2021
- SIMON JEAN PIERRE de Dangolsheim le 16/04/2021
- TROTZIER ARMAND de Strasbourg le 24/03/2021
- VOLKMANN VALERIE de Dalhunden le 08/04/2021
- WOLFF ANDRE de Schwindratzheim le 16/12/2020

Nos sincères condoléances aux familles en deuil

Chers adhérents

Déjà juillet 2021 sans avoir pu organiser notre sortie annuelle, ni tenir nos Assemblées générales de 2020 et 2021 (exercices concernant 2019 et 2020), la pandémie nous ayant encore une fois pénalisés fortement. Je vous espère donc tous en bonne santé et prêts à profiter de cette nouvelle « liberté » qui se précise fort heureusement et qui s'offre à nous.



Je ne reviendrai donc plus sur les difficultés qui se sont présentées pour tenir les réunions du Conseil d'administration durant cette période, réunions indispensables pour organiser la tenue de nos différentes rencontres : Assemblées générales obligatoires et sortie annuelle, prévue à l'occasion des **10 ans de la naissance de l'AROPA**.

Compte tenu de la situation sanitaire positive actuelle, il a été décidé par le Conseil d'Administration de tenir ces 2 Assemblées Générales, non pas comme prévu auparavant lors de notre sortie, mais **le 5 octobre 2021 à la Chambre d'agriculture à Sainte Croix en Plaine, en début d'après-midi**. La convocation vous sera adressée séparément.

Notre sortie annuelle est, pour le moment, toujours maintenue et se tiendra le **20 octobre 2021**. Elle sera dédiée aux 10 ans « anniversaire » de la naissance de notre « AROPA Alsace », une sortie fastueuse prévue au **ROYAL PALACE à KIRRWILLER**, dans le Bas-Rhin.

Notre sortie débutera par le **déjeuner** qui se tiendra dans un des restaurants du cabaret, suivi, à **14h30, de la revue/spectacle** dont le détail vous a été communiqué dans la lettre N° 16. Je rappelle que, pour faciliter le trajet des personnes les plus éloignées, une mise à disposition gratuite d'un bus sera prévue.

Nous espérons, qu'aucune 4^{ème} vague nous privera de cette sortie exceptionnelle et vous enverrons un courrier d'invitation à ce sujet sous peu ; courrier, contenant les précisions nécessaires et les modalités pour cette sortie.

Je vous souhaite d'ores et déjà de passer un très bel été, en famille ou en vacances et d'avoir le plaisir de vous retrouver nombreux aussi bien lors des Assemblées générales que dans ce féerique endroit qu'est le Royal Palace de Kirrwiller.

Avec toutes mes amitiés.

Portez-vous bien.

Dorette TUCHSCHERER

Téléassistance

Partenariat AROPA ALSACE

PRIX SPECIAL
19,50 € au lieu de 21 €
&
22,50 € au lieu de 25,20 €
AROPA ALSACE

à partir de
~~21€~~ /mois
22,90€/mois
pour un matériel RTC
~~25€~~ /mois pour un
matériel GPRS
29,90€/mois

Activ'zen
libre de vivre
chez soi en toute
sécurité.



AROPA ALSACE

Une ambition partagée

services à la personne

Pour en profiter ou
conseiller un proche,
Contactez votre conseiller Présence Verte
7, Route d'Orschwiller, 67600 SELESTAT
Tél. 03 83 50 35 18 - 06 40 36 52 33

Frais d'installation : ~~25€~~ **OFFERTS**

AROPA ALSACE
Une ambition partagée

www.presenceverte.fr

Contact :

Sébastien HEITZ

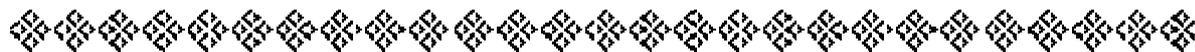
Agence de Sélestat

Tél. 06 40 36 52 33 –

03 68 09 79 59

heitz.sebastien@pvlorrainealsace.fr

pvlorrainealsace@presenceverte.fr



INVITATION

Sauf aggravation de la situation sanitaire due à la Covid,



le mardi 5 octobre 2021, nous tiendrons notre AG en présentiel à la Chambre d'Agriculture à Sainte Croix en Plaine (68) à partir de 14h30

Nous examinerons les activités et les comptes des années 2019 et 2020, et relaterons les activités à venir de l'association

En vue de compléter le Conseil d'Administration de l'AROPA Alsace, nous appelons les jeunes retraités à postuler pour participer à son évolution. Les gestes barrières seront bien évidemment de rigueur"



RAPPELS IMPORTANT



En cas de besoin, de questions sur votre retraite ou sur votre dossier adhérent, la MSA d'Alsace vous accompagne.

**CONTACTEZ LA MSA D'ALSACE AU
03 89 20 78 68**



Du Lundi au Vendredi
9h-12h - 13h30-17h (16h30 le vendredi)

Prestations santé

TAPEZ 1

Aides au logement

TAPEZ 2

Questions sur votre retraite

TAPEZ 3

Les aides de l'Action
Sociale

03 88 81 75 53

Pour être pris en charge rapidement, contactez-nous lors des horaires de moindre affluence et munissez-vous de votre carte vitale

PRIVILÉGIEZ LES JEUDIS ET VENDREDIS APRÈS-MIDI POUR NOUS APPELER

alsace.msa.fr



L'essentiel plus encore



Nouvelles adresse,



Vous êtes invité à adresser toute correspondance à l'AROPA Alsace à l'adresse suivante :

**AROPA ALSACE
9 rue de Guebwiller
68000 COLMAR**

(Modification du code postal et suppression du CEDEX)

Merci de bien vouloir en prendre bonne note.



Correspondants	
Aropa Alsace	
Raymond Clément	rclement.cernay@orange.fr
Aimé Lichtenberger	aime.lichtenberger@cegetel.net
Robert Yordey	robert.yordey@neuf.fr
Hubert Muller	hubert.muller22@laposte.net